

Division des personnels  
Bureau des actes collectifs (D.P.E.2)

**NOMINATION DANS L'EMPLOI  
DE DIRECTEUR D'ECOLE**

Cet imprimé ne concerne que les personnels qui ont exercé des fonctions de directeur pendant au moins 3 ans (après inscription sur la liste d'aptitude), et qui ne les exercent pas au titre de l'année 2019/2020. Les années de faisant fonction (intérim) ne sont donc pas prise en compte.

**NOM :** \_\_\_\_\_

**PRENOM :** \_\_\_\_\_

ANNEE SCOLAIRE	ECOLE

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l' agent:

A transmettre à l'I.E.N. pour le jeudi 30 avril 2020 au plus tard.

---

**AVIS MOTIVE DE L'I.E.N. SUR LA MANIERE DE SERVIR DE L'INTERESSE(E) :**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l' IEN:

A transmettre à la D.S.D.E.N des Bouches du Rhône – bureau D.P.E.2 par l'I.E.N  
pour le jeudi 7 mai 2020 au plus tard